

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MONTBRISON SAISON 2018/2019

LE 18 NOVEMBRE 2019

SALLE DE L'ORANGERIE A MONTBRISON

Sont présentes en tant que membres du bureau :

Nicole JUTHIER, Présidente

Geneviève MAZIOUX, Vice-Présidente

Colette BAUDO, trésorière

Josiane DUMAS, secrétaire

Odile CATELAND, trésorière adjointe

Nicole GRANDPIERRE, secrétaire adjointe

Monique PAULET

Véronique ROUCHOUZE

Ainsi que Madame Janine PICARD, membre du Conseil d'administration

Nadine THIZY, animatrice gym et Atout Gym

Mr Jean-Yves BONNEFOY, conseiller Départemental et adjoint aux sports, représentant la Municipalité de Montbrison.

Mme Antoinette CREPET, Présidente du Comité Départemental St Etienne

Sont excusés Marie-Pierre PASCAL, membre du bureau, Mr Pugnet, Maire de St Thomas La Garde

136 adhérents sont présents et 122 sont représentés par un pouvoir

L'Assemblée débute à 18h10

Nicole Juthier adresse ses remerciements :

- AUX MUNICIPALITES qui nous accordent les créneaux horaires pour nos cours de gym :
 - La ville de Montbrison
 - La mairie de Savigneux
 - La mairie de Lézigneux
 - La mairie de St Thomas
- A LOIRE FOREZ qui met la Piscine à disposition pour les cours d'aqua gym
Les adhérents ne paient également pas l'entrée piscine, gratuité accordée par Loire Forez aux Associations.
- A ENERGYM ou nous louons une salle pour les cours d'Atout Gym.
- AUX ANIMATEURS
- AU CODEP sur qui nous pouvons compter (paie des animateurs, formations des animateurs ou dirigeants...etc...)
- AUX CORRESPONDANTS PISCINE à qui nous confions la diffusion des infos.
- AUX NOMBREUX LICENCIES sans qui l'Association ne fonctionnerait pas

- A TOUTE L'EQUIPE DE BENEVOLES qui donne beaucoup de son temps et de son énergie ainsi qu'à leurs conjoints pour leur soutien.

RAPPORT MORAL :

En fin de saison 2018/2019 on comptait 838 adhérents : 485 en aqua gym, 353 pour les autres activités dont 60 en yoga.

Le nombre de salariés a évolué en cours d'année (jusqu'à 18)

- 2 en yoga
- 7 en gym dont 3 pour le remplacement de Nadine.
- tous les autres sont des maîtres-nageurs.

Tout confondu, nous avons assuré 42h30 hebdomadaires de cours en différents lieux.

TRAVAIL HABITUEL DE L'EQUIPE DIRIGEANTE :

- Une réunion mensuelle pour la diffusion des infos arrivées au coup par coup, la gestion des affaires courantes, l'élaboration de projets, la répartition des tâches à venir.
- Une réunion trimestrielle avec les membres du Conseil d'administration pour des modifications plus importantes de planning, animations, calendrier...
- Participation à l'AG du CODEP, et aux formations proposées par celui-ci ou par le CDOS.
- Participation au forum des Associations de Montbrison et de Léznigneux.
- Rencontres avec les dirigeants d'autres associations en fin d'année pour le calendrier de mise à disposition des locaux prêtes ou loués à Montbrison et Savigneux.
- Rencontre 2 fois par saison (en Décembre et en Juin) avec M Dumas de Loire Forez et les dirigeants des Associations utilisatrices de la piscine.
- Participation à l'Audit sur les équipements aquatiques de Loire Forez.
- Recrutement d'animateurs.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

BILAN FINANCIER présenté par Colette Baudo

Bilan sur 12 mois du 1^{er} septembre 2018 au 31 aout 2019 :

Recettes : 111 493 € + 496 € (intérêts) soit 111 989 €

Dépenses : 114 562 €

Déficit cette année de 2573 €, ce qui s'explique par le départ en retraite de Simone Ducreux et le versement d'une « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » à chacun de nos animateurs, prime défiscalisée et non assujettie à cotisations sociales (+ de 4000 €)

La cotisation des adhérents n'a pas été augmentée pour la saison 2019/2020 donc nous l'augmenterons de 1 euro en 2020/2021.

Cette année 5 animateurs 5 animateurs adhèrent à notre complémentaire santé et nous prenons en charge la moitié de leur cotisation (loi/2017) coût 1818 €.

(Pas d'augmentation de la licence)

Pour rappel, le remboursement des cours n'est pas possible pour une période inférieure à 6 mois et ce uniquement pour les motifs évoqués dans le règlement intérieur.

Nous devons prévoir les augmentations de cotisations annuelles : SLST santé au travail, Uniformation, URSSAF, AGRR...

Les arrêts maladie : 3 mois de traitement à temps complet et on rémunère en même temps les remplaçants. Le CODEP nous demande aussi une participation de 50 € par salarié CDI ET DE 35€ par salarié CDD. En 2019/2020, ce sera 70 € par salarié CDI. Nous rappelons que le CODEP établit les fiches de salaires d'après les bordereaux que nous leur envoyons chaque mois et gère les arrêts maladie ce que nous serions bien incapables de faire seuls.

Remerciements à la Mairie de Montbrison qui nous prête gracieusement les salles pour les cours, pour les réunions, les inscriptions, l'Assemblée Générale...

L'entrée de la piscine est gratuite : les adhérents aqua gym économisent 3.20x33 cours= 105 (soit plus de 47 000 € que la Communauté d'agglo ne perçoit pas)

LE BILAN FINANCIER EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Colette présente ensuite le budget prévisionnel

QUI EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Nicole Grandpierre informe l'assistance des cours 'Atout Gym 'et propose d'en parler autour de soi pour faire connaître cette activité.

M Bonnefoy prend la parole et adresse ses remerciements à toute l'équipe pour son travail et la bonne gestion de cette association très importante.

Au vu du nombre d'adhérents présents ce soir, il constate la « bonne santé » de l'Association GV.

Nicole Juthier, Présidente, reprend la parole pour expliquer les changements :

- Le cours du jeudi soir, en concertation avec Anne-Marie a été réduit de 30mn en raison du peu d'adhérents restant pour cette ½ heure.
- Anne-Marie ayant accepté 2 heures à Andrézieux ce même soir, c'est Vanessa et Katia qui se chargent d'animer ce cours.

L'assistance est informée des travaux de la piscine qui auront sans doute lieu à partir de juin pour 4 mois, mais à ce jour peu d'infos de Loire Forez.

Katia, dans le cadre de sa formation de sophrologie présente ce projet et verra avec les personnes intéressées.

Marie CHAZAL nous a rejoints au Conseil d'administration, décision approuvée à l'unanimité.

En fin de séance, une pétition est présentée, signée par environ 40 personnes, Guy Prechonnet la lit et nous lui apportons comme réponse que l'explication de la suppression de la ½ heure de cours du jeudi a été faite précédemment.

Depuis, plusieurs adhérents se sont excusés auprès des personnes du bureau d'avoir signé cette pétition.

L'Assemblée se termine par un moment convivial autour de nos produits foréziens

La Présidente

La Trésorière

La Secrétaire

